

PASCAL CORMINBOEUF ATTAQUÉ

Dépôt de plainte à l'étude

Dans un tout-ménage, l'Association contre les usines d'animaux (Acusa) s'en prend avec virulence au conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf. Elle accuse le directeur de l'Agriculture de négligence dans le domaine de la protection des animaux. L'histoire pourrait finir devant les tribunaux.

■ Rebondissement inattendu dans l'affaire de l'agriculteur châtelais accusé d'avoir maltraité ses vaches durant la canicule, l'été dernier (*La Gruyère* du 8 août). Dans le numéro d'octobre de sa revue diffusée en tout-ménage, l'Association contre les usines d'animaux (Acusa) s'en prend violemment au directeur de l'Agriculture, Pascal Corminboeuf. En première page de la publication, sous l'injonction «Ne votez plus pour ce conseiller d'Etat sans pitié!», figure un portrait du Diderain barré d'une croix rouge.

Connue pour la virulence de ses

attaques, la sulfureuse organisation reproche à l'élu une prétendue négligence dans le domaine de la protection des animaux. «Corminboeuf avait pitié du coupable mais pas des animaux affamés et assoiffés, logés sur leur fumier», écrit notamment Acusa. Pour l'association, la détention des bêtes dans le canton est jugée similaire à la situation que connaissent «des pays sans loi sur la protection des animaux». La photo du conseiller d'Etat publiée en «une» est reprise plusieurs fois à l'intérieur de la brochure. Dans un cas, légendée «déchet», elle jouxte une image de porcelets morts nés...

Réaction de l'intéressé: «Tout ça est tellement excessif que ça n'en est pas crédible. Je trouve choquants les amalgames faits dans cette revue.» Il étudie d'ailleurs le dépôt d'une plainte pénale. Depuis qu'il siège au Gouvernement, Pascal Corminboeuf estime avoir «pris les décisions difficiles lorsqu'il le fallait». Et de s'expliquer: «En 2002, par exemple, le canton de Fribourg a coupé, à lui seul, près de 600 000 fr. de paiements directs à des paysans qui ne respectaient pas les règles. La moitié des retenues de l'ensemble du pays!»

«Un peu dépassé»

A propos du cas châtelais, le conseiller d'Etat reconnaît que l'agriculteur était «un peu dépassé en raison de ses problèmes de santé et d'alcool. Mais ce n'est pas un tor-

tionnaire, il y a des limites!» Pascal Corminboeuf assure avoir tenté d'agir «au mieux de l'intérêt du bétail». Le paysan entrant dans la catégorie des «exploitants en difficulté», il a bénéficié du soutien et de l'accompagnement de la commune, de l'Institut agricole de Grangeneuve et du SECADA, l'Association fribourgeoise d'entraide et de dépannage en agriculture.

Pour l'heure, l'habitant de Châtel-Saint-Denis – qui, depuis 1999, s'est vu reprocher plusieurs fois par la justice de négliger son bétail – s'occupe toujours de son troupeau. L'enquête ouverte à la suite de la plainte pénale déposée par le vétérinaire cantonal, début juillet, suit son cours. Demain vendredi, son état d'avancement fera l'objet d'une communication de l'Office des juges d'instruction. Quant à la DIAF, elle devrait apporter mercredi une réponse à la question du député Joe Genoud (udc, Châtel-Saint-Denis). Celui-ci s'inquiétait, début octobre, de l'état d'avancement du dossier. «La réponse est prête, indique Pascal Corminboeuf. Elle doit encore recevoir l'assentiment de mes collègues, mardi.»

AB